ÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LUCINGES

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juillet 2021 à 19h00
PROCES-VERBAL

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle communale La Grange sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT
Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER
Date de convocation du conseil municipal : 29/06/2021
Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, A. DROUX, A. FAVRAT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, D. SIMONEAU, V. MOUCHET, M. SARTON, C. MASCAGNI
Excusés : J. MOSCONI pouvoir P. GERBAZ.
Procès-Verbal n° 05-2021 - **Publié le** 07/09/2021

1- Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Yves BEUCHER en qualité de secrétaire de séance.

2 – Adoption de l'ordre du jour

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'ordre du jour présenté par Monsieur Le Maire et figurant sur la convocation du 29 juin 2021.

3 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal du 31 mai 2021. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

4 - Compte-rendu des décisions du maire

Décision N°2021.09 : Validation du choix du traiteur pour la fourniture des repas à l'école de Lucinges : société Leztroy pour un contrat d'un an renouvelable deux fois.

5- Convention Paysalp : point sur l'avancée des missions pour la valorisation des archives communales

Présentation par Mesdames Justine Roguet, bibliothécaire et Lucinda Perrillat-Boiteux, responsable du pôle patrimoine de l'écomusée Paysalp du projet participatif le Don de Mémoire.
La convention avec Paysalp a été signée en 2018 pour une durée de 2 ans. L'objectif était de rendre les archives communales plus accessibles à tous et de les numériser.
La valorisation des archives s'est déroulée en plusieurs étapes : formation à l'enquête du CMJ en 2019, participation des classes de CM1 et CM2 sur le thème de la 2nde guerre mondiale, collecte de documents (cartes anciennes, cartes postales…), témoignages oraux de Mesdames Trolliet et Chatelain, consultation des archives communales (mappe sarde, plan gare CEN)….
Actuellement la base de données est consultable sur le site internet : www.memoire-alpine.com et une page dédiée sur les archives communales sera créée lors de la refonte de l'arborescence du site internet de la commune. D'autres actions de restitution ont été réalisées : médiathèque, les trésors du grenier (repas des aînés en novembre 2019), atelier de création artistique autour du patrimoine lors de la fête du village en juin 2019.
Le renouvellement de la convention avec Paysalp sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Le Maire remercie Mesdames Justine Roguet et Lucinda Perrillat-Boiteux ainsi que tous les contributaires pour le travail effectué qui valorise les archives communales.

6- Modification composition Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la démission de Monsieur Matthieu SARTON de la Commission d'Appel d'Offre en date du 18 juin 2021, il convient d'élire un délégué titulaire en remplacement de celui-ci.

Monsieur Matthieu Sarton expose qu'il a démissionné car il considère que les modalités de fonctionnement de la CAO ne lui permettent pas de bien tenir son rôle. Il précise qu'un appel d'offre a été lancé (renouvellement du prestataire pour la cantine scolaire) sans que les membres de la CAO n'en soient informés. De plus, il considère que les délais entre la clôture du marché et la tenue de la CAO sont insuffisants pour étudier les offres reçues. Enfin l'horaire de la réunion (17h00) ne lui permet pas d'être présent, il avait donc demandé une réunion en visio ou un horaire à partir de 18h30.
Monsieur Le Maire prend note de ces arguments, toutefois il tient à rétablir un certain nombre d'éléments. Toutes les conditions indiquées par Monsieur Sarton ont été quasiment acceptées : décalage d'une semaine de la réunion, horaire repoussé à 18 heures. Cependant il précise que le rôle des membres de la CAO n'est pas d'instruire les dossiers mais de décider du prestataire retenu. Le rapport d'analyse des offres doit être rédigé par les services qui en ont la charge, soit en interne soit par un cabinet externe. Les services doivent vérifier que les pièces de la candidature ont bien été transmises et que les offres répondent aux critères énoncés dans l'appel d'offre. Puis un rapport synthétique est établi et celui-ci est présenté aux membres de la CAO pour décision et détermination d'un classement des offres.
Monsieur Stéphane Marty considère qu'un élu n'a pas toutes les compétences administratives ou techniques pour analyser les dossiers de candidature et rédiger le rapport.
Monsieur Matthieu Sarton indique qu'il ne critique pas le fond mais la forme de la procédure ; il faut qu'un cadre soit bien établi pour le bon fonctionnement de cette commission.
Monsieur Le Maire indique qu'il participe à d'autres commissions d'appel d'offre, dont celle d'Annemasse Agglo, et la procédure est la même qu'à Lucinges, il n'y a pas d'irrégularité dans le déroulement de celle-ci. Il est donc normal que l'instruction d'un appel d'offre soit réalisé par un fonctionnaire sachant que le rôle des élus est de décider ou d'aider à la prise de décision.
Il ajoute cependant que certes les élus doivent décider mais toutefois leurs missions ne s'arrêtent pas là. Dans une petite commune, les élus s'investissent beaucoup car il y a peu d'agents communaux et la plupart du temps c'est un travail bénévole (organisation du tournoi de foot, de la fête des mères, réalisation de la carte des sentiers...).

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du 8 juin 2020 portant création des commissions municipales ;
Considérant qu'outre le maire, son président, la CAO est composée de trois membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

- **Elit** Monsieur Didier SIMONEAU en qualité de membre titulaire de la CAO
- **Constate** que la commission d'appel d'offre est désormais composée des membres suivants :
  - Membres titulaires : Liste 1 MM. Stéphane MARTY ; Jean-Paul LEMMO et Liste 2 M. Didier SIMONEAU
  - Membres suppléants : Liste 1 MM. Pierre GERBAZ ; Jean-Yves BEUCHER et Liste 2 Mme Viviane MOUCHET

7- Demande d'une subvention auprès de la région AURA pour la rénovation du court de tennis N°1

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune met à disposition du club de tennis de Lucinges, deux courts de tennis ainsi qu'un pool house. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les responsables du club de tennis qui ont alerté sur le mauvais état du court N°1, nécessitant sa fermeture au public car devenu trop dangereux pour continuer la pratique du tennis.

Monsieur Le Maire indique que 64 pratiquants sont membres du tennis club et que les enfants de l'école bénéficient de ces courts de tennis dans le cadre des activités extrascolaires.

Plusieurs devis de remise en état ont été demandés et c'est la société Laquet Tennis qui a été retenue pour réaliser les travaux. Afin de financer ces travaux de remise en état, il propose de solliciter une subvention de la région au titre des équipements sportifs de proximité.

AIDES attendues	Montant € HT	%	Observations
REGION → **Subvention équipements sportifs**	13.000,00	49 %	
Total aides publiques	**13.000,00**		
AUTOFINANCEMENT			
→ dont Fonds propres	13.163,20		
Total autofinancement	**13.163,20**		
Total	**26.163,20 €**		

Monsieur Pierre Gerbaz demande dans le cas où la subvention n'est pas attribuée, si la commune procèdera à ces travaux.
Monsieur Le Maire indique que la somme de 26.163,20 euros est bien prévue au budget 2021, la subvention viendrait donc bonifier celui-ci.
Monsieur Aurélien Droux demande si une subvention de la fédération du tennis a été demandée.
Monsieur Le Maire répond négativement, il n'y a pas de participation de la fédération, c'est uniquement une subvention régionale.
Monsieur Yves Dieulesaint interroge sur la date de démarrage des travaux.
Monsieur Stéphane Marty précise que ceux-ci auront lieu fin Août, début Septembre. Ils devaient initialement être réalisés plus tôt mais le prestataire rencontre des problèmes d'approvisionnement en fourniture ce qui est fréquent en ce moment sur quasiment tous les travaux.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal,** à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** l'opérations éligible citée ci-dessus et le budget prévisionnel ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, au titre de la subvention « équipements sportifs de proximité », un financement de 49 % du montant des travaux de rénovation du court de tennis N°1;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

8- Attribution d'une subvention au festival de la Bâtie 2021

La 45ème édition de la Bâtie – festival de Genève aura lieu cette année du 3 au 19 septembre 2021 et réunira la danse, la musique, le théâtre et le cirque à travers plusieurs pièces aux différents formats que le public pourra découvrir dans divers lieux à Genève mais également dans les communes françaises des départements de la Haute-Savoie et de l'Ain. Souhaitant rendre la culture accessible à tous les publics, c'est ainsi que le festival ira à la rencontre des habitants des communes du Grand Genève grâce à son théâtre mobile. Ainsi des concerts et représentations théâtrales auront lieu à Lucinges, le samedi 11 septembre à l'Archipel Butor et dans le parc du château. C'est dans ce cadre qu'il est demandé à la commune un soutien financier compris entre 1000 € et 2000 € sur un budget prévisionnel se montant à 180.000 €.

Madame Viviane Mouchet demande des précisions sur les spectacles qui se dérouleront à Lucinges.
Madame Annick Chicher informe qu'il y aura des sièges pour la sieste acoustique mobile qui aura lieu à différents endroits du chef-lieu de la commune et une représentation théâtrale (environ 45 personnes) qui se déroulera dans le parc du château. Elle précise que la salle communale a été réservée en cas de mauvais temps.
Monsieur Pierre Gerbaz s'interroge sur l'octroi d'une subvention alors que ces deux manifestations sont payantes pour le public.

Madame Annick Chicher précise que le coût budgétaire de ce festival est conséquent ; il faut régler les professionnels et le matériel est onéreux.
Monsieur Matthieu Sarton trouve le montant de la subvention trop élevé comparé au public qui pourra participer à cette manifestation.
Madame Viviane Mouchet demande si Annemasse Agglo participe financièrement car il s'agit d'une publicité pour l'Archipel Butor.
Madame Annick Chicher réfute le terme de publicité, il s'agit surtout d'une mise en lumière de la commune de Lucinges, sachant que des producteurs locaux sont associés à cette opération.
Madame Viviane Mouchet et Monsieur Mathieu Sarton saluent l'initiative de ce festival à Lucinges mais trouvent le montant de la subvention trop élevé comparativement au nombre de spectateurs pouvant assister à ces représentations.
Monsieur Pierre Gerbaz émet également des réserves sur le montant de la subvention qu'il estime trop élevé alors que des associations lucingeoises ne perçoivent pas autant.
Monsieur Le Maire attire l'attention sur la grande notoriété du festival de la Bâtie qui propose des spectacles de qualité joués par des professionnels. On ne peut pas comparer avec les manifestations des associations communales, ce n'est pas la même chose ; pour ce festival, il est important de montrer le soutien financier de la commune. On a la chance d'avoir un très bel équipement sur Lucinges et c'est une chance aussi pour les artisans et commerces du village qui bénéficieront des retombées économiques de cette opération.
Madame Viviane Mouchet demande quelle sera la communication sur cet évènement.
Madame Annick Chicher précise que les organisateurs prévoient des affiches et de la publicité par le biais des radios et médias locaux.
Monsieur Jean-Paul Lemmo informe qu'il n'était pas favorable au départ, à l'attribution d'une subvention de ce montant, mais c'est avant tout valorisant pour l'image de la commune, il faut saisir cette opportunité pour réaliser des manifestations sur le village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (Madame Viviane MOUCHET et Messieurs Aurélien DROUX, Matthieu SARTON et Didier SIMONEAU votant abstention),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération N°2021-04-03 du 6 avril 2021 portant approbation du budget primitif 2021 ;
Considérant la notoriété de ce festival qui fait partie des évènements culturels majeurs du Grand Genève ;
Considérant que ce festival aura lieu pour partie cette année dans des communes françaises, donc Lucinges, par le biais de son théâtre itinérant ;
Considérant l'opportunité pour la commune d'accueillir ce festival culturel international ;

- **Valide** le versement d'une subvention de 1.500 euros au festival de la Bâtie 2021.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense, sont inscrits au budget primitif 2021 de la commune, article 6574.

9- <u>Attribution de l'AMI en vue de l'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements photovoltaïques</u>

Conformément à l'article L2122.1.1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, la commune de Lucinges a lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue de l'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur une partie de la toiture de l'école et sur le futur préau. Cet appel a été publié dans le Dauphiné et le Messager ainsi que sur le site internet de la commune, le jeudi 3 juin 2021. La date limite de réception des offres était fixée au 23 juin 2021 – 17h00.

Un seul candidat a répondu à cet appel à manifestation d'intérêt, il s'agit de la SAS CitoyENergie – Centrales villageoises Faucigny-Genevois, première centrale villageoise de Haute-Savoie qui a pour objet l'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable financée par la revente de l'énergie produite, permettant le développement et la promotion des énergies renouvelables.

Une réunion a eu lieu le 24 juin afin d'examiner la candidature et les principales caractéristiques du projet qui sont présentées aux membres du conseil. Il est précisé que la mise à disposition prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels, dont la durée sera au minimum de 20 ans. Elle donnera lieu au versement d'une redevance d'occupation dont le montant sera fixé dans cette convention à intervenir.

Monsieur Pierre Gerbaz demande si ces équipements peuvent avoir une incidence sur la santé des enfants. Monsieur Yves Dieulesaint précise qu'il n'y a pas de risques pour la santé des enfants de l'école. Les panneaux photovoltaïques génèrent certes des champs électromagnétiques mais qui s'atténuent avec la distance, il faut se tenir à plus de 50 cm de ceux-ci. Il y a également une règle à respecter au niveau de l'onduleur.
Madame Viviane Mouchet demande des précisions financières sur le futur préau.
Monsieur Stéphane Marty indique que grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le futur préau à la charge de CitoyENergie, la commune économise le coût de la toiture, soit un gain d'environ 40.000 euros.
Madame Viviane Mouchet déplore que les travaux de rénovation de la toiture de l'école aient lieu cette année alors que les nouvelles tuiles seront enlevées pour la pose de panneaux solaires moins d'un an après. Monsieur Stéphane Marty expose que les travaux de rénovation sont importants et doivent être réalisés cette année afin de surtout isoler le toit (environ 367 m2) et bénéficier de la subvention de la région liée au plan de relance. Les tuiles seront enlevées avant la pose des panneaux afin de ne pas ajouter du poids, c'est une question de normes. Par contre elles seront conservées en vue d'une utilisation ultérieure sur la toiture d'un autre bâtiment communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (Monsieur Yves DIEULESAINT se retirant au moment du vote),

- **Décide** d'attribuer l'AMI à CitoyENergie – Centrales villageoises Faucigny-Genevois pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur une partie du toit de l'école et du futur préau ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération dont la convention à intervenir.

10- <u>Souscription volontaire d'un particulier – rénovation partielle chemin rural de Possy</u>

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que les consorts Pignon sont propriétaires au lieu-dit Malatrait d'un terrain sur lequel est édifié leur maison par lequel passe une servitude de passage afin de desservir l'accès à la propriété de son voisin M. Besset. Or cette servitude est gênante car le passage est situé au ras de la maison de M. et Mme Pignon, ce qui occasionne notamment un risque au niveau de la sécurité et des conflits de voisinage.
Une alternative pourrait être envisagée par la réfection du chemin rural de Possy sur sa partie intermédiaire, permettant ainsi la desserte de la propriété utilisant la servitude de passage.
Ainsi les consorts Pignon proposent par un courrier reçu en mairie le 22 juin 2021, une souscription en espèce au profit de la commune qui consisterait au financement des travaux de réfection de la partie intermédiaire du chemin de Possy, soit 392 m2 afin de rendre carrossable cette partie de chemin jusqu'à la propriété des consorts Besset.

Le descriptif succinct des travaux est le suivant :
- décapage, réglage et cylindrage du fond de forme
- réalisation d'une couche de liaison épaisseur 0.10 m, en matière fine 0/30 du Salève, finement réglée et cylindrée
- fourniture et mise en place de 3 renvois d'eau métallique profilé.

Le montant des travaux est fixé à la somme de 8.104,08 euros selon devis de l'entreprise CLAPASSON.

Monsieur Pierre Gerbaz demande si ce chemin sera déneigé par la commune.
Madame Christine Burki indique que ce ne sera pas le cas car ce chemin rural sera réalisé en tout venant. Il pourra y avoir un déneigement à titre exceptionnel si la neige stagne sur celui-ci.

Monsieur Le Maire précise que ce n'est pas à la commune de participer ni aux travaux de réfection, ni à l'entretien de ce chemin pour la partie rénovée. Il y a un cadre juridique qui existe par le biais de la souscription volontaire et la commune est maître d'œuvre et d'ouvrage de ces travaux.
Monsieur Matthieu Sarton demande pourquoi le chemin est refait sur sa partie haute et non basse ?
Monsieur Stéphane Marty précise que la partie basse était trop pentue pour être refaite.
Monsieur Pierre Gerbaz demande qui entretiendra par la suite cette partie de chemin.
Monsieur Le Maire répond que ce sera soit Monsieur Pignon, soit le bénéficiaire direct du chemin, étant précisé que la servitude actuelle reste existante et que le bénéficiaire de celle-ci pourra l'utiliser si le chemin n'est pas entretenu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (Monsieur Laurent BAUD votant abstention),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2331-2 ;
Vu le code rural et forestier et notamment les articles L161-1 à L161-13 et D161-5 à D161-7 ;
Vu l'offre de souscription des consorts Pignon reçus en mairie le 22 juin 2021 ;
Considérant que la commune n'a aucun intérêt à rénover partiellement le chemin rural de Possy (absence d'intérêt générale local) ;
Considérant la souscription volontaire proposée par les consorts Pignon ;

- **Accepte** la souscription volontaire des consorts Pignon pour la rénovation partielle du chemin rural de Possy ;
- **Dit** que la commune sera maître d'œuvre des travaux et que les consorts Pignon rembourseront à la commune le montant des travaux arrêtés à la somme de 8.104,08 euros par l'émission d'un titre de recette ;
- **Précise** que cette acceptation de souscription volontaire n'engage pas la commune quant à un entretien du chemin rural pour la partie rénovée, cette tâche incombant dans l'avenir aux souscripteurs ou au bénéficiaire de l'offre de concours ;
- **Charge** Monsieur Le Maire de notifier au consorts Pignon cette présente décision.

11- <u>Régularisation transfert des biens du Syndicat des Eaux des Rocailles</u>

Par délibération en date du 17 septembre 2009, la commune de Lucinges a délibéré pour approuver la convention définissant les modalités administratives, financières et techniques du retrait de la commune du Syndicat intercommunal des eaux des Rocailles suite à la fusion de la communauté d'agglomération de la région annemassienne et de la communauté de commune des Voirons en une communauté d'agglomération dénommée « Annemasse-les Voirons Agglomération » ayant notamment dans ses statuts la compétence « eau potable ».
Toutefois elle n'a pas acté le transfert de propriété des biens mobiliers et immobiliers suivants au profit des communes de Bonne et Lucinges, selon plans annexés, à savoir :

1. Le Meure, sur la commune de Bonne
2. Le réservoir de Ranzille sur la commune de Bonne
3. Le réservoir du Feu, sur la commune de Lucinges
4. Le chalet de Chez Fiol sur la commune de Lucinges

Il convient donc d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes de transfert de propriété des terrains et ouvrages afin de régulariser cette situation.

Vu l'arrêté préfectoral N°2007-3569 en date du 5 décembre 2007 portant fusion de la communauté d'agglomération de la région annemassienne et de la communauté de commune des Voirons en une communauté d'agglomération dénommée « Annemasse-les Voirons Agglomération » ayant notamment dans ses statuts la compétence « eau potable » ;
Vu l'arrêté préfectoral N°2007-3645 en date du 13 décembre 2007 actant le retrait de droit des communes de Lucinges et Bonne du syndicat intercommunal des eaux des Rocailles ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5216-7, L5211-25-1 et L5211-19 ;

Vu la délibération du 17 septembre 2009 approuvant la convention définissant les modalités administratives, financières et techniques du retrait de la commune du syndicat intercommunal des eaux des Rocailles ;
Considérant qu'il convient de régulariser par acte le transfert des propriétés qui n'avait pas été délibéré ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les actes de transfert de propriété des biens mobiliers et immobiliers suivants, à savoir :

  - Le Meure, sur la commune de Bonne
  - Le réservoir de Ranzille sur la commune de Bonne
  - Le réservoir du Feu, sur la commune de Lucinges
  - Le chalet de Chez Fiol sur la commune de Lucinges

12- Rapport des commissions

- **Commission communication** : le FIL (Feuillet d'Information de Lucinges) est en cours de finition et sera distribué par les élus le week-end du 4 et 5 septembre dans la boîte aux lettres des habitants de la commune. La commission travaille actuellement sur la mise à jour de l'arborescence du site internet.
- **Commission scolaire** : le conseil d'école du 29/06/2021 est revenu sur cette année spéciale du fait des conditions sanitaires mais qui n'a pas empêché les enfants de l'école de bénéficier d'activités et de sorties surtout en fin d'année scolaire (ateliers cirque, réalisation constellation...). Pour la rentrée scolaire, 212 enfants sont inscrits (moyenne d'environ 26 enfants/classe) soit un chiffre en hausse mais qui est à relativiser car l'année suivante 35 CM2 partiront. Les activités extra et périscolaires sont reconduites avec une nouvelle activité le mardi et jeudi : l'espagnol et l'anglais ludique. La commission étudiera la problématique de la sécurisation de l'accès au parking de l'Agora avec les représentants des parents d'élèves et la responsable du service technique. Enfin la convention de financement concernant l'Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires avec l'académie d'Auvergne Rhône-Alpes sera prochainement signée et permettra l'installation de VPI dans deux classes qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à présent.
- **CMJ** : le conseil municipal félicite Madame Jennifer Mosconi et les organisateurs du tournoi de foot qui a eu lieu le 13 juin dernier et qui a été une belle réussite. Le CMJ travaille actuellement sur la proposition de jeux sur le site de l'Agora. Le film qui sera diffusé le 28 août à la salle communale a été choisi, il s'agit « d'un monstre à Paris ».
- **Commission environnement** : le 10 juin dernier, Monsieur Yves Dieulesaint a représenté la commune à l'assemblé générale de Forestener. Actuellement la société a déjà installé 5 réseaux de chaleur et 2 autres sont en cours de déploiement. Le 22 juin, une réunion a eu lieu avec les abonnés au réseau de chaleur de Lucinges et des discussions sont en cours avec les futurs aubergistes pour leur raccordement.
  Une étude est en cours avec Enercoop pour l'optimisation de nos abonnements d'électricité.
  Concernant les sentiers, Annemasse Agglo balisera la boucle de Lucinges dans le courant de cet automne.
  Enfin un rappel est fait sur l'atelier mobilité du 29/09 avec le pôle métropolitain : de 16 à 18h avec les jeunes et les parents et de 19 à 21h avec les adultes.

13- Informations diverses

- **Octobre Rose** : un appel est lancé pour la récolte de matériels de sport à déposer en mairie.
- **Sidefage** : L'usine située à Valserhône est arrêt depuis avril du fait de la rénovation totale du système de traitement des fumées. A l'issue des travaux, dont le coût est d'environ 26 millions d'euros, l'usine bénéficiera d'un système de traitement le plus propre et écologique d'Europe. La réouverture est prévue au 1er octobre 2021.
- **Prises de vues aériennes** : la société CS Drone basée à Arenthon réalisera prochainement des prises de vues aériennes des différentes OAP et zones habitées de la commune.
- **Auberge de Lucinges** : réouverture prévue le 2 septembre.

- **Le Bosphore** : le promoteur, après plusieurs relances de la commune, a sécurisé le terrain situé à La Luche Bornand. Pour rappel le permis de construire avait été accordé en septembre 2018.
- **Elections départementales et régionales** : Monsieur Le Maire remercie les élus et bénévoles qui ont assuré la tenue des bureaux de vote ainsi que le dépouillement. Pour ces deux scrutins, la participation des électeurs lucingeois est la plus élevée de l'agglomération (plus de 30%).

14- Planning

- Séance cinéma le samedi 28 août à la salle communale.
- Vide grenier du dimanche 5 septembre
- Dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux : 6 septembre, 4 octobre, 8 novembre, 6 ou 13 décembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé
la séance est levée à 21h35

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves BEUCHER

Le Maire,
Jean-Luc SOULAT